

Réf: Dossier N° 039124

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « VILLENET AFRICA »

Siège social Abidjan, Bingerville, PROMOGIM, ARTENA 5, Lot  
76, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/08/ 2021 reçus par Me KONAN ATTIN MATHIEU , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 06/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VILLENET AFRICA »

Objet :

- L'importation;
- L'exportation;
- La distribution;
- La fabrication ;
- Les dérivés de peintures ;
- Les accessoires et matériels d'application.

#### ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- La création, l'acquisition ou la location de tous fonds de commerce ou la construction, l'installation, la prise à bail de tous immeubles pouvant servir d'une manière quelconque aux affaires de la société ;

- L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux, pour la réalisation de l'objet social.

- La participation dans toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achats, d'actions, de parts sociales, ou parts d'intérêts, de fusion, d'association en participation, d'alliance ou de commandite.

- Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher aux objets précités ou susceptibles d'en faciliter le

développement ou la réalisation.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Bingerville, PROMOGIM, ARTENA 5, Lot 76, Ilot 20

Dirigeant(s) : M GOH DEDI SERAPHIN THIERRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04114 du 21/09/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26399/GTCA/RC/2021 du 21/09/2021

